

ANNEXE 2

TRANSPORTS SCOLAIRES – Tableau des sanctions

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur des Transports Scolaires, il est établi ci-dessous le tableau des sanctions appliquées en fonction des catégories des fautes commises :

SANCTIONS	CATEGORIES DES FAUTES COMMISES		
	Avertissement et/ou Attribution d'une place nominative (Catégorie 1)	Exclusion temporaire de courte durée (de 1 jour à 1 semaine) (Catégorie 2)	Exclusion temporaire de longue durée (supérieure à 1 semaine) (Catégorie 3)
	<ul style="list-style-type: none"> - Chahut - Non présentation du titre de transport valide <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect d'autrui - Insolence - Dégradation minime ou involontaire - Non port de la ceinture 	<ul style="list-style-type: none"> - Violence, menace - Insolence grave - Non respect des consignes de sécurité - Récidive faute de la catégorie 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation volontaire - Vol d'élément du véhicule - Introduction ou manipulation, dans le car, d'objet ou matériel dangereux - Agression physique - Récidive faute catégorie 2
Exclusion définitive	En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée, ou en cas de faute particulièrement grave.		

A Bernay, le

Le Président,

J.C. ROUSSELIN